

Vendredi 22 mars 2019
Saint-Etienne

Journée d'étude franco-italienne
La constitutionnalisation de la santé
en France et en Italie

Organisée par le CERCRID (UMR 5137) sous label de l'Université Franco-italienne



www.cerclid.fr

Université Jean Monnet
Maison de l'Université
Salle 003, rez-de-chaussée
10 rue Tréfilerie, Saint-Etienne

PROGRAMME

9h00 - Accueil des participants

9h30 - Allocution d'ouverture

Baptiste BONNET, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur des Universités, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

LA SANTÉ DANS LES TEXTES CONSTITUTIONNELS ITALIEN ET FRANÇAIS

Co-Présidence : Ines CIOLLI, Fanny JACQUELOT

10h00

■ **Relecture croisée des dispositions constitutionnelles française et italienne relatives à la santé :**

- **« L'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 »**
Laurence GAY, Chargée de recherches, Université d'Aix-Marseille
- **« L'article 32 de la Constitution de 1947 »**
Andrea MORRONE, Professeur des Universités, Université de Bologne

Discussions

11h00

■ **Les interconnexions entre la norme constitutionnelle santé et les droits et libertés fondamentaux constitutionnellement garantis :**

- **« L'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 et le principe constitutionnel de sauvegarde de la dignité de la personne humaine »**
Xavier BIOY, Professeur des Universités, Université Toulouse I Capitole
- **« L'articulation des articles 32 et 13 de la Constitution de 1947 »,**
Barbara PEZZINI, Professeur des Universités, Université de Bergame

Discussions

12h30 - Fin des travaux de la matinée

12h30 / 14h00 - Pause déjeuner



CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL COMPARÉ DE LA SANTE

Co-Présidence : Ines CIOLLI, Fanny JACQUELOT

14h00

■ **La santé dans le procès incident de constitutionnalité :**

- **« La question préjudicielle de constitutionnalité en matière de santé en Italie »**
Giuliano SERGES, Docteur en droit, Université de Toulon, CDPC-JCE ; Université de Pise
- **« La question prioritaire de constitutionnalité en matière de santé en France »**
Fanny JACQUELOT, Maître de conférences HDR, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

Discussions

15h00

■ **Le contrôle de constitutionnalité des choix thérapeutiques :**

- **« Les choix thérapeutiques sous le prisme du juge constitutionnel italien »**
Ines CIOLLI, Maître de conférences, Université La Sapienza, Rome
- **« Les choix thérapeutiques sous le prisme du juge constitutionnel français »**
Aurélié DORT, Docteur en droit

Discussions

16h00

■ **La justice constitutionnelle face au contentement aux soins :**

- **« Le consentement aux soins dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel »**
Safia BENABDESSADOK, Doctorante, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID
- **« Le consentement aux soins dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle italienne »**
Francesco GRISOSTOLO, Doctorant, Université de Udine

Discussions

17h30 - Fin des travaux



Présentation

La journée franco-italienne qui se déroulera à Saint-Etienne, le 22 mars 2019, a pour objet de questionner la santé sous l'angle de sa constitutionnalisation. Le prisme choisi est celui d'une étude comparée des jurisprudences du Conseil constitutionnel et de la Cour constitutionnelle italienne. Cette journée d'étude sera l'occasion, en premier lieu, de croiser les regards sur la place de la santé dans les textes constitutionnels français et italien en s'interrogeant, au travers de la substance du droit fondamental à la santé tel qu'il est consacré en Italie, sur la portée actuelle et potentielle de l'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946. Il s'agira, ensuite, de comparer les solutions contentieuses constitutionnelles apportées par les juges constitutionnels français et italiens, tout particulièrement au vu du contexte plus récent de la QPC, afin d'évaluer la possibilité d'éclairer autrement et réciproquement les deux jurisprudences et en retirer, le cas échéant, des lignes directrices propres à susciter de nouvelles dynamiques que ce soit en matière de choix thérapeutiques que de consentement aux soins.

La journée d'étude est conçue pour s'adapter à l'échange et à la comparaison puisque chaque thématique individualisée est traitée en binôme par un intervenant italien et un intervenant français. Sont ainsi présents les spécialistes italiens en la matière, issues des grandes universités italiennes (Rome, Pise, Bologne, Udine, Bergame) ainsi que des universitaires français qui font autorité en matière de questions constitutionnelles de santé.

Direction scientifique

Fanny JACQUELOT, Maître de conférences HDR à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

Comité d'organisation

Fanny JACQUELOT, Maître de conférences HDR à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

Ines CIOLLI, Maître de conférences, Université La Sapienza, Rome

Partenaires

CERCRID, Université Jean-Monnet Saint-Etienne, École Doctorale de Droit de l'Université de Lyon, Faculté de Droit de Saint-Etienne, Université Franco-Italienne

Inscription / Tarifs

Inscription obligatoire **avant le 15 mars 2019** sur www.cercriid.fr > Journée d'étude franco-italienne « La constitutionnalisation de la santé en France et en Italie »

Journée éligible à la formation continue des avocats (7 heures)

- Tarifs :
- Inscription gratuite pour les membres de l'Université de Lyon et les intervenants (déjeuner inclus)
 - Frais d'inscription pour les avocats : 70 € (hors déjeuner)
 - Déjeuner : 15 €

Accès

Conseillé en tram : depuis la gare Châteaueux, T3 direction Bellevue ou Solaure, arrêt Campus Tréfilerie
Plan d'accès / plan du campus disponibles sur www.cercriid.fr

Contact

Emilie POINAS

CERCRID - Université Jean Monnet Saint-Etienne

Tel : 04 77 42 19 38 - Mail : emilie.poinas@univ-st-etienne.fr